



Agence Urbaine de Casablanca

Avis de recrutement

(Postes basés à Casablanca)

Dans le cadre du renforcement de ses effectifs, l'Agence Urbaine de Casablanca organise un concours de recrutement des profils suivants :

Poste	Nombre de postes	Diplôme	Expérience
Chef du Département Administratif et Financier	1	Diplôme Bac+4 au minimum, d'une école de commerce ou gestion (ISCAE, ENCG, ou équivalent) ou universitaire	<ul style="list-style-type: none">• Ayant une expérience de 5 ans au minimum dans un poste de responsabilité (Minimum Chef de Division) en comptabilité, finance, fiscalité et ressources humaines.• Ayant obligatoirement des connaissances dans la réglementation et la gestion administrative, et financière au sein des organismes, établissements et entreprises publics.
Architectes	3	Diplôme d'Architecte	Débutant ou ayant une première expérience
Ingénieurs en Génie Civil	2	Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil	Débutant ou ayant une expérience dans le suivi, la coordination et le pilotage des travaux
Ingénieur d'Etat en informatique	1	Diplôme d'Ingénieur des Grandes Ecoles (INSEA, ENSIAS, EMI, EHTP, ou équivalent) en : Génie Logiciel ou système d'information	Ayant une expérience de 2 ans au minimum.
Chargé de Communication et relations publiques	1	Diplôme Bac+3 et plus en Communication ou Marketing	Ayant une expérience de 4 ans au minimum dans un poste similaire
Technicien Topographe	1	Diplôme de Technicien spécialisé et plus en topographie	Débutant ou ayant une première expérience
Techniciens en Architecture et Urbanisme	2	Diplôme de Technicien Spécialisé ou plus : en urbanisme et architecture ou bâtiment	Débutant ou ayant une première expérience
Comptable	1	Diplôme de technicien en comptabilité et gestion	Ayant une première expérience

I- Conditions de candidatures :

Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus.

II- Dossier de candidature :

Le dossier de candidature est constitué obligatoirement des pièces suivantes :

- Une demande de candidature portant l'intitulé du poste pourvu ;
- Un Curriculum Vitae (CV) bien détaillé ;
- Une copie légalisée de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ;
- Une copie légalisée du Baccalauréat ;
- Une copie légalisée du ou des diplômes requis ou un diplôme équivalent accompagné d'une copie certifiée conforme de l'équivalence ;
- Une copie légalisée des attestations de travail justifiant l'expérience demandée ;
- Un plan d'action et de méthodologie pour gérer, développer et améliorer les prestations du poste à pourvoir (**Pour le poste du Chef du Département Administratif et Financier**) ;
- 02 enveloppes timbrées portant l'adresse récente du candidat.

III- Epreuves du concours :

Il sera procédé à une présélection sur dossiers de candidatures tenant compte des conditions mentionnées ci-dessus.

Les candidats retenus à l'issue de cette première phase seront convoqués pour participer au concours qui se déroulera comme suit :

a. Pour le poste du Chef du Département Administratif et Financier :

Epreuve	Durée
Entretien : avec le jury sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au profil demandé, en plus de la présentation du plan d'action.	30 minutes

Ne sont admis définitivement que les candidats ayant obtenu, à l'issue de l'épreuve orale, une note supérieure ou égale à 10/20.

b. Pour les autres postes :

Epreuve	Durée
Epreuve Ecrite : se rapportant sur la spécialité demandée.	3 heures
Entretien : avec le jury sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au profil demandé.	20 minutes

Chaque épreuve est sanctionnée par une note chiffrée de 0 à 20.

Ne sont admissibles pour l'épreuve orale que les candidats ayant obtenue, au moins une note de 10/20 à l'épreuve écrite.



Ne sont admis définitivement que les candidats ayant obtenu, à l'issu de l'épreuve orale, une note supérieure ou égale à 10/20 dans la limite des postes pourvus.

La liste des candidats définitivement admis et la liste d'attente seront arrêtées par ordre de mérite.

IV- Affichage du résultat du concours :

La liste des candidats arrêtés à passer les épreuves écrites, la liste des candidats admis à passer les épreuves orales, la liste nominative des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront affichés sur le portail www.emploi-public.ma et sur le site web de l'Agence Urbaine de Casablanca www.auc.ma.

Les intéressés doivent adresser leurs dossiers de candidature, sous une enveloppe fermée portant le nom et prénom et l'intitulé du poste pourvu **par voie postale** ou au **Bureau d'ordre**, à l'Agence Urbaine de Casablanca sise à 18, Boulevard Rachidi Casablanca – BP 16249.

Au plus tard le 20/Juin/2016 (cachet de la poste fait foi).

NB : La date et le lieu du concours écrit seront communiqués ultérieurement.

